

# COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 05 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 05 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation : 29/12/2021

Présents : Mrs GUILLAUME, PIREYRE, PELLETIER, MASSON, NAPOLY, PODEVIN et Mmes PLOS, DEBOAISNE, PEYRON.

Excusés : Mmes Céline CLOUVEL a donné pouvoir É.PIREYRE, Carine BARRAUD a donné pouvoir à G.GUILLAUME et Agathe PAYSAC a donné pouvoir à M.PODEVIN.

Secrétaire de séance : Éric PIREYRE

### Approbation de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 1- Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation du Bassin de l'Angaud

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2009, l'établissement d'un PPRNPI a été prescrit sur les communes de Billom, Montmorin et Saint Julien de Coppel. L'élaboration du projet de PPRNPI a fait l'objet de plusieurs réunions de présentation et d'échanges associant les collectivités concernées. Une réunion publique a également eu lieu le 9 septembre 2021. La D.D.T. a élaboré un projet de PPRNPI pour les ruisseaux de l'Angaud et du Ranquet (St Julien de Coppel est concerné par l'Angaud, Montmorin par le Ranquet et Billom par les deux).

L'Angaud traverse la commune de Montmorin sur 5.5 km, la démarche de PPRNPI a débuté en 2002 et en 2006 il y a eu un premier rendu de l'enquête publique. Puis des études complémentaires ont été demandées par la suite. Le projet comporte des mesures de débit hydrologique et répertorie différents secteurs par des cartographies avec des aléas forts, moyens ou faibles. Toutes les constructions sont interdites en milieu urbain en zone d'aléa fort et soumises à autorisation dans toutes les zones d'aléa moyen ou faible. L'intensité des pluies de plus en plus fortes a été prise en compte dans le projet.

En réponse à une interrogation de F.Pelletier, G.Guillaume précise que Serpanoux se situe en zone d'aléa moyen, ainsi que le secteur aval de Pichoux et tout le secteur d'Espinasse. Une enquête publique sera ouverte à toute la population fin février 2022. Le projet tel que présenté est validé à l'unanimité.

### 2- Avis sur une installation classée à Égliseneuve -près-Billom

La commune d'Égliseneuve a déposé une demande d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes, soumise à enregistrement des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Il s'agit de l'ancienne carrière d'Arkose aux Méradoux, propriété de la famille Montorier, qui n'est plus exploitée suite à un accident corporel. Fin 2020, la commune d'Égliseneuve a sollicité M. Montorier pour procéder au remblaiement partiel de la carrière avec des matériaux inertes de sous-couches de terrassement, à la fois pour sécuriser le lieu et redonner à la carrière son aspect d'origine avant exploitation. C'est l'entreprise TEXEIRA et Fils qui est chargée du remblaiement.

La carrière est en zone N du PLUH : « il s'agit d'une zone équipée ou non de la commune, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels, soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles, soit de prévenir les risques notamment d'expansion des crues. »

Le remblaiement a vocation à prévenir de potentiels futurs incidents et est donc conforme au PLUH. Il est entendu qu'une fois sécurisé, le site n'aura pas vocation à être exploité. La végétalisation des parcelles faciliterait son intégration paysagère.

J.E.Napoly s'interroge quant aux contrôles qui seront effectués concernant l'inertie des matériaux enfouis, G.Guillaume répond qu'ils sont de la compétence des services de l'état.

L'assemblée se prononce favorablement à l'unanimité pour la demande d'exploiter.

### 3- S.I.A.E.P.Rive Gauche de la Dore- prix de l'eau 2022

Les tarifs de l'eau ont été maintenus de 2016 à 2021. Au vu de la baisse des consommations suite à l'été pluvieux, le syndicat a décidé d'augmenter le tarif de un centime d'euro au m<sup>3</sup>. De plus, suite à la charge administrative importante lors de transfert de propriétaires, le SIAEP a également décidé d'instaurer des frais d'accès au service d'un montant de 30 € H.T., frais qui ne seront pas appliqués en cas de changement de nom seul (décès par exemple).

	Prix de l'eau 2016 2017 2018 2019 2020 2021	Prix de l'eau 2022
Abonnement habitation	65.00	65.00

Abonnement pré	42.00	42.00
Prix au m <sup>3</sup>	1.39	1.40
Redevance prélèvement	0.035	0.035
Contrôle légal qualité	0.04	0.04
Taxe pollution	0.23	0.23
Redevance soutien d'étéage	0.006	0.006
Taux de TVA	5.5%	5.5%
Prix TTC/m <sup>3</sup> sans abonnement	1.795	1.805
Frais d'accès au service		30

#### **4- École- acquisition de matériel**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de capteurs de CO2 pour les classes et d'un escabeau pour les personnels de service.

Les capteurs de CO2 sont subventionnables par l'État à raison d'une participation versée par le Rectorat calculée soit en fonction du nombre d'élèves (2,00€ par élève), soit en fonction du tarif d'acquisition des capteurs (50,00€ par capteur). Un capteur sera placé dans chaque classe.

#### **5- Conseil de Développement du Grand Clermont**

Le Conseil de développement du Grand Clermont est en cours de création. C'est une instance composée de citoyens qui dialoguent, partagent leurs avis, consultent les habitants et des experts en vue de faire des propositions aux élus. L'objectif de ces propositions est d'imaginer le territoire de demain, le faire évoluer sur des sujets variés tels que la transition écologique, la mobilité et les transports, l'emploi, la vie sociale, culturelle et sportive, etc. Le Conseil de Développement est une occasion pour les citoyens de faire entendre leurs voix en dehors du temps des élections, de participer au développement de leur territoire aux côtés des élus.

Il sera composé de 100 citoyens de genres, âges et territoires différents, avec quatre modalités de composition :

-12 membres désignés par les EPCI concernés (Billom communauté 2 membres, Mond'Arverne communauté 2 membres, Riom Limagne et Volcans 3 membres et Clermont Auvergne Métropole 5 membres).

-22 membres désignés par 22 associations et institutions.

-33 membres par le biais d'un appel à volontaires.

-33 membres tirés au sort à partir des listes électorales.

15 personnes inscrites sur la liste électorale de Montmorin seront tirées au sort une première fois (le nombre variant selon la taille de la commune) avant le deuxième tirage qui aura lieu après les propositions de toutes les communes.

#### **6- Désignation de délégués à divers organismes**

Suite à la démission de trois conseillers municipaux (A.Dailloux, D.Courteuge et S.Redersdorff), il convient de désigner d'autres délégués au sein de différentes instances :

-Marc Podevin est désigné délégué titulaire et Agathe Paysac déléguée suppléante à la Mission Locale et à l'API

-Céline Clouvel est désignée élue titulaire au CCAS

-Éric Pireyre est désigné délégué titulaire au SIVOS Région de Billom

-Éric Pireyre et François Pelletier sont désignés délégués titulaires au SIMI

-Diane Deboaisne est désignée élue référente à l'Association des communes forestières du PDD

#### **7-Questions diverses**

\*Le PNRLF conduit actuellement une étude pour recenser les terres ouvertes au pastoralisme sur son territoire. Il souhaite organiser une réunion avec les agriculteurs.

\*VALOREM a repris contact avec la commune de Billom avec le projet de doubler la superficie des panneaux solaires sur le site existant (il reste 4 hectares vierges).

\*Une poutre du toit de la fontaine d'Oriol commence à s'abîmer. J.E.Napoly souhaite remettre ce bâti en état et G.Guillaume propose de s'y rendre prochainement afin d'évaluer les travaux.

\*D.Deboaisne annonce qu'elle a préparé un exemple de règlement de conseil municipal des jeunes et propose de l'envoyer aux élus pour relecture. G.Guillaume précise qu'une réunion se tiendra en janvier avec le conseil municipal pour déterminer les modalités exactes de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 30

Prochain conseil le 02 février 2022